



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 FEVRIER 2026

Convocation le : 30 janvier 2026

Tél : 05 61 89 08 41

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Claudette BOURREL, Louis DUCOS, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI .

Secrétaire de séance : Guy FRANCO

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 8 décembre 2025.

RIFSEEP

La délibération prévoit les modifications suivantes

Article 6 : Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA)

Cat.	Cadre d'emplois	Groupe	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS max annuels (IFSE+CIA)
B	Rédacteur	B1	Secrétaire Général de Mairie	2500	300	2800

Cat.	Cadre d'emplois	Groupe	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS max annuels (IFSE+CIA)
C	ATSEM	C2	ATSEM	1000	100	1100
	Adjoint technique	C2	Agent d'entretien	1000	100	1100
			Agent espaces verts et bâtiments communaux			
			Agent polyvalent			
			Agent cantine			

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Pas de modification de la délibération prise le 8 décembre 2025

DON HYDRO-SIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Hydro-Sia souhaite faire don à la commune de 10 000 € afin de nous aider à financer les travaux d'investissement concernant les peintures murales de l'Église.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le don de la société Hydro-Sia d'un montant de 10 000 € pour financer les travaux d'investissement concernant les peintures murales de l'Église.

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

ACHAT MATERIEL STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi pour l'achat de PLIFIX 3 lots + filets de protection par Intersport pour un montant de 1496,66 € HT soit 1 796 € TTC, comme demandé lors de la réunion du 8 décembre 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- DE VALIDER l'achat de PLIFIX 3 lots + filets de protection pour un montant de 1 496,66 € HT soit 1 796 € TTC.
- DE SOLLICITER le Conseil Départemental et la Communauté de Communes pour nous aider à financer cet investissement.

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

A la demande de la Commission « Association », M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement des sommes suivantes aux associations :

- CIPA	500,00 €
- Choraltitude	300,00 €
- Cagire Contact Club	350,00 €
- AMLI	1 500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement de la somme de 1 500 € à l'association AMLI.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

Vote : 6 pour - 0 contre - 3 abstention (Christian ADER, Claudette BOURREL et Franck FEUILLERAT)

PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la liquidation judiciaire de notre ancien locataire CAMPING-CAR PASSION 31, il convient de comptabiliser les créances irrécouvrables pour un montant de 12 419,36 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide DE VALIDER l'état des produits irrécouvrables concernant notre ancien locataire CAMPING-CAR PASSION et DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget.

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société HYDRO-SIA a accepté la proposition de vente de la parcelle cadastrée C921 supportant l'ancienne cabane de chasse, pour un montant global de 7 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER la vente de la parcelle cadastrée C921 supportant l'ancienne cabane de chasse, pour un montant global de 7 500 €.
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer tous documents ci-référent (acte notarié...)

Vote : 9 pour - 0 contre - 0 abstention

- Éclairage du stade : devis pour passer en LED pour un montant total de 49 500 € HT, avec la participation du SDEHG, reste à la charge de la commune 27 000 € HT. Devis rejeté. D'autres devis seront demandés à des entreprises privées.

- **Usimétal : la dette d'élève à 37 884,18 € de loyers impayés, une action devra être engagée par le Maire pour le recouvrement de cette dette.**
- **Soirée raclette organisée par le Collectif Inardais Fête, le 21 février 2026**
- **L'association des parents d'élève demande de fournir un lot pour le loto du 20 mars 2026 : un panier garni sera commandé auprès de l'épicerie.**
- **La radio « Pyrénéus » 99,5 MHZ FM nous a fait une demande de subvention, il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.**
- **Eglise : Bilan des travaux : montant total : 175 344,01 €, reste à charge de la commune : 69 343,11 € TTC**
- **Aménagement de la Rue des Pyrénées (voirie) : total des travaux : 119 587 € TTC, reste charge de la commune : 87 632,27 € TTC.**
- **Il est proposé au Conseil Municipal de signer une charte de partenariat avec les agriculteurs, pas de suite ne sera donné.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 19 heures 30

Le secrétaire :



Le Maire :



